

Ref : CA2026/29

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DE CONCOURS RELATIF AU PRIX DE THÈSE INTERDISCIPLINAIRE ÉDITION 2026 DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME DE BORDEAUX (UAR 2004)

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 juillet 2026 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération CA2023/20 du 28 avril 2023,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le règlement de concours relatif au prix de thèse interdisciplinaire édition 2026 de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSH Bordeaux), tel que figurant en pièce jointe à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 juillet 2026.

Membres présents	15
Membres représentés	19
Nombre total (membres présents + membres représentés)	34
Nombre d'abstention (s)	0
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de suffrages pour	34
Nombre de suffrages contre	0

Le président,



Alexandre PÉRAUD.



Publié le :

24 juil 2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

24 juil 2026